

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2023 sur 12 mois**

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, s'équilibre à 34 476 €.

Au 01 01 2023, le compte courant présentait un solde créditeur de 14 937,83 €. Au 31 12 2023, il était de 14 647,39 €

Au compte de résultat, les dépenses ont été de 186 955 € pour 174 442 € de recettes. L'exercice affiche donc un résultat net déficitaire de **- 12 513 €**.

Ce résultat négatif s'explique plus particulièrement par l'augmentation des dépenses sur 3 postes : les frais de déplacements, missions et fonctionnement pour un montant de 15 056 €, la rémunération d'un agent administratif, en alternance pour 6 310 € (14 300 € – 7 990 €), et l'accompagnement de certaines actions des Cercles Pierre de Coubertin (4 000 €).

**1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

La convention de mécénat de compétence signée avec le Crédit Mutuel comprenant la mise à disposition d'un cadre est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> juillet (soit un équivalent financier de 65 988 €). A partir de cette date Gilles Conter, ayant fait valoir ses droits à la retraite, a souhaité poursuivre sa mission, à titre bénévole. Au poste de Chargé de Missions auprès du Président, il a poursuivi les chantiers qu'il avait engagés. En particulier, avec le concours de François Granet, président de l'Agence de Presse « PressAction » celui d'un plan de communication. Celui-ci se traduit par une évolution de la Gazette (qui sera vendue en Kiosque), la refonte du site Web du Comité... Dans ce cadre, le Crédit Mutuel a proposé un accompagnement financier en 2024.

Au chapitre des dépenses, certaines lignes retiennent l'attention : en particulier celle des « autres services extérieurs » pour un montant de 50 756 €, correspondant au développement des activités. En particulier les frais de missions et déplacements pour 44 402 (dont 29 346 € engagés par des administrateurs qui ont renoncé au remboursement en contrepartie d'un certificat de défiscalisation.), et les deux numéros de la Gazette pour 3 660 € (en diminution de 20%).

Enfin, le contrat d'alternance pour une dépense nette de 6 310 €

Les recettes, progressent également, malgré une légère diminution des cotisations (sensiblement égales à l'an passé) à 6 307 €, grâce aux dons pour 4 500 € (en numéraire). Les subventions : l'ANS pour 6 000 €, la Mairie de Paris pour 800 €, le CNOSF pour 12 000 €, (dont 6000 € versés en janvier 2023, correspondant à la subvention de 2022). Le CIPC a également contribué à l'organisation du Colloque International du CFPC de Calais à hauteur de 2 000 €, et le Conseil Départemental de Lorraine (3 000 €)

Désormais nos réserves sont épuisées. La situation financière du CFPC devient critique. Il est devenu impératif d'apporter une plus grande lisibilité et visibilité aux actions menées par le Comité Français Pierre de Coubertin, afin de valoriser son rôle au sein du Mouvement Sportif Français, pour bénéficier des financements nécessaires à la continuité de sa mission au tour de l'Olympisme.

**Date : le 21 05 2024**

**Signature du Trésorier**

**Francis Aubertin**